

## LISTE PIECES POUR DEMANDE DE CONVERSION BREVET MILITAIRE

- **CERFA n°14883\*01** à imprimer **IMPERATIVEMENT EN COULEUR**
  - Renseigner en majuscule, à l'encre noire, et signer sans dépasser du cadre.
  - La photo avec vos nom et prénom inscrit au dos, doit être collée en bas à gauche à l'adhésif double face sans déborder du cadre interne et sans agrafe. Elle doit être non scannée, tête découverte, visage dégagée, aux nouvelles normes (35mm\*40mm)
- **CERFA REF 06 n°14948\*01** à imprimer **IMPERATIVEMENT EN COULEUR**
  - Renseigner en majuscule, à l'encre noire, et signer sans dépasser du cadre.
  - ATTENTION, la photographie ne devra pas être agrafée sur le Cerfa 06. Vous devez inscrire vos nom et prénom au dos de celle-ci et la coller à l'adhésif double face en bas à gauche sans déborder du cadre interne et sans agrafe. Elle doit être non scannée, tête découverte, visage dégagée, aux nouvelles normes (35mm\*40mm)
- **2 photocopies** de votre **carte nationale d'identité**, du passeport ou de la carte d'identité militaire.
- **2 photocopies de justificatif de domicile** à votre nom (ex : quittance EDF, facture téléphone de moins de 3 mois, avis d'imposition, quittance assurance logement...)
- **L'original de votre permis de conduire**, si vous êtes déjà titulaire d'un permis civil
- **1 photocopie lisible**, recto verso, du permis de conduire militaire
- **L'original du volet de conversion**, signé par l'autorité militaire et dûment complété, plus une photocopie recto verso.

Pour la conversion de catégories lourdes ou pour les titulaires de catégories limitées pour raison médicale, joindre un certificat médical établi par les autorités militaires ou par un médecin agréé pour effectuer les visites en cabinet libéral. **CERFA n°14880\*01**

### Dépôt du dossier

Le dépôt des dossiers s'effectue en MAIRIE ou en SOUS PREFECTURE  
Le guichet des permis de conduire est ouvert de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 16H30  
du lundi au vendredi (vendredi 16 H 00)  
Numéro dédié au suivi des titres : Centre d'appels de l'ANTS : 0810 901 041  
du lundi au vendredi de 7 h 45 à 20 h et le samedi de 8h à 17 h

### Envoi du permis à votre domicile

- En lettre expert à votre domicile dans un délai de 8 à 12 jours.
- En cas d'absence une deuxième présentation sera effectuée dans un délai de 15 jours.
- La seconde présentation est faite sur rendez-vous.
- En cas de non-distribution le titre est conservé à la poste pendant 15 jours.
- Si vous ne vous manifestez pas pendant ces 15 jours, le titre est renvoyé à l'imprimerie nationale pour destruction